

Mandat

Outre le mandat que lui confie la convention collective, le Comité du plan d'évaluation des fonctions :

- a) étudie les descriptions de fonctions, les demandes de réévaluation et les assignations ;
- b) participe aux rencontres du comité paritaire et remet le procès-verbal au bureau du Syndicat à la suite de chaque réunion ;
- c) défend, au comité paritaire, les demandes des membres et les objectifs du Syndicat ;
- d) prépare les dossiers en vue de leur audition devant le Tribunal d'arbitrage et assiste à l'audition ;
- e) informe et consulte les instances du Syndicat sur les difficultés rencontrées en matière d'évaluation ;
- f) fait des recommandations au Comité de négociation concernant les amendements à apporter à la convention collective en matière d'évaluation ;
- g) transmet au Comité des relations de travail une copie de tous les dossiers qu'il soumet à l'arbitrage.

Membres

- Bernard Fortin – groupe technique
- Dany Pelletier – groupe métiers (fin H2025)
- Frédéric St-François – groupe métiers (début printemps 2025)
- Nancy Tétreault – groupe bureau et co-coordination du comité
- Annie Trottier – co-coordination du comité

Compte rendu des activités de l'année 2024-2025 (1^{er} juin 2024 au 31 mai 2025)

Les membres du comité ont reçu 10 nouvelles demandes déposées en 2024-2025 :

- 1 demande de réévaluation
- 5 demandes de réassignation
- 2 nouvelles fonctions (non officielles) à évaluer
- 2 actualisations de fonctions à analyser
- Aucune abolition de fonction

Cependant, étant donné que le délai de traitement est d'environ 1 an et demi, à ces nombres s'ajoutent 17 dossiers déposés dans les années précédentes qui ont été clos par le comité (2 toujours en traitement) :

- 7 demandes de réévaluation (2 toujours en traitement)
- 7 demandes de réassignation
- 2 nouvelles fonctions (non officielles) à évaluer
- 1 actualisation de fonctions à analyser

Grâce au travail rigoureux et engagé des membres du comité, un nombre impressionnant d'employés ont obtenu une rémunération juste pour les tâches accomplies dans leur fonction. En effet, mis à part quelques exceptions, la plupart des dossiers se sont conclus de manière positive.